

Bruxelles, le 24 février 2023
(OR. en, pl)

Dossier interinstitutionnel:
2021/0197(COD)

6740/23
ADD 1

CODEC 247
CLIMA 96
ENV 167
TRANS 70
MI 135

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2019/631 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs conformément à l'ambition accrue de l'Union en matière de climat (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration de la Pologne

La Pologne désapprouve vivement l'adoption du présent acte législatif.

La Pologne n'est pas favorable à ce que les nouvelles taxes et charges soient répercutées sur les citoyens, par exemple en augmentant le coût de l'accès aux carburants. Tous les coûts supplémentaires résultant des nouvelles charges devraient être supportés par les constructeurs et ne pas être répercutés sur les citoyens. La législation de l'UE devrait inciter les constructeurs automobiles à proposer des véhicules à émission nulle au coût le plus bas possible pour les citoyens. Elle devrait également tenir compte de la diversité des situations dans les différents États membres, afin de ne pas contribuer à creuser la fracture sociale et à aggraver la pauvreté ou l'exclusion.

Les efforts pour réduire le niveau d'émissions des véhicules devraient tenir compte des possibilités du marché, tant du point de vue des capacités technologiques des constructeurs ou des équipementiers automobiles, que du point de vue économique, sans perdre de vue les capacités financières des citoyens du pays.

En outre, la Pologne ne peut accepter que des exemptions soient prévues pour les constructeurs de certaines marques de luxe, ce qui est contraire au principe général d'une réduction des émissions par tous les secteurs dans le cadre d'une approche socialement équitable. En temps de crise, les dérogations devraient viser les citoyens les plus pauvres plutôt que les constructeurs de voitures de luxe. Par conséquent, la Pologne fait part de sa position négative à l'égard du présent acte législatif.
